



Enfin, l'ADSL à Martignat

Depuis le 22 novembre 2004, téléphoner et consulter simultanément l'internet à haut débit sur une même ligne de téléphone sont possibles à Martignat. En effet, France Télécom a modifié le répartiteur du central téléphonique route de Groissiat pour offrir l'ADSL sur tout le territoire communal.

Le signal faiblissant avec la distance, les foyers les plus éloignés du central ne bénéficient pas du débit le plus élevé. Il est cependant dix fois supérieur à celui d'un modem classique pour les cas les plus défavorables et France Télécom annonce une évolution technologique à la fin du premier semestre 2005.

Pour surfer à haut débit, il est nécessaire de souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès. Tous proposent des connexions sans limite de durée (heures par mois) mais avec des vitesses de transfert et des tarifs différents. Par contre, certains opérateurs n'interviennent que dans des zones dégroupées ce qui n'est pas le cas sur Martignat.

Quelle vitesse de transfert permet votre ligne téléphonique ?

Le haut débit N°1

Baisse du prix des forfaits ADSL !

Wanadoo baisse les prix de ses forfaits ADSL

→ Wanadoo baisse les tarifs de ses forfaits ADSL ! Choisissez le leader de l'internet...

Découvrir

En 1 clic !

→ La gamme eXtense

→ Les offres

Tout sur l'ADSL

Les sites Internet des différents fournisseurs d'accès permettent de tester l'éligibilité de votre ligne téléphonique à l'ADSL et de mesurer la vitesse de transfert proposée. Vous pouvez facilement réaliser le test en vous connectant à cette adresse par exemple : www.agence.francetelecom.com

Sélectionnez ensuite la rubrique "Tout sur l'ADSL"

A droite du nouvel écran, vous pouvez tester l'éligibilité de votre ligne téléphonique :

L'ADSL disponible chez vous ?

Indiquez votre numéro de téléphone :

047481xxxx et le débit choisi

2048 kbits/s

La majorité des foyers de Martignat dispose d'un débit de 2048 kbits/s.

BRÈVES

Ordures Ménagères

La C.C.O. a décidé de mettre en œuvre une démarche de regroupement progressif de collecte des ordures ménagères. En attendant le transfert de cette compétence, les communes sont regroupées deux par deux. A compter du 1^{er} janvier 2005, Montréal La Cluse assurera le ramassage des ordures ménagères de Martignat, avec le matériel de la C.C.O., le mardi et le vendredi matin.

Une convention pour le ramassage est signée avec cette commune sur la base d'un coût à la tonne de 70 Euros indexé sur la valeur du SMIC. Elle est conclue pour une durée de 1 an tacitement reconductible.

Téléthon 2004

À la salle des fêtes, à partir de 14 h, le samedi après midi, le club du Lange vendait des petits chats tricotés ainsi que d'autres ouvrages en laine. Bravo pour cette idée originale qui a connu un vif succès et rapporté un montant de 845 Euros.

Pendant ce temps, une randonnée avec deux circuits a rassemblé une quarantaine de marcheurs. L'occasion de prendre un bol d'air et d'apprécier la nature qui entoure notre village. Toute l'après-midi, chacun pouvait déguster le vin chaud, le café, le thé ainsi que les pâtisseries préparées par les joueuses de foot. Le montant de la recette a été de 220 Euros.

Le soir à 20h30 à l'église, la Chorale l'Echo du Lange donnait un concert avec l'école de chant d'Oyonnax. Peu de personnes, mais un concert de qualité qui a ravi les personnes présentes. La moitié du prix des entrées a été versé au téléthon.

JANVIER
2005

Numéro 15

MARTIGNAT INFO

SOMMAIRE

- Vœux 2005
- Entretien de la forêt
- Enfin, l'ADSL
- Brèves et infos pratiques :
 - Ordures ménagères
 - Téléthon 2004
 - ENCARTS
 - Calendrier des fêtes
 - Information de TF1

Les Vœux du Maire

Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons de tout cœur que l'année nouvelle vous apporte santé, bonheur et prospérité.

Les fêtes de fin d'année donnent l'occasion de se retrouver en famille et entre amis. Ces instants de bonheur nous réconfortent et nous réjouissent.

L'année qui s'achève a été morose sur le plan économique, trop d'entreprises en difficulté ont dû procéder à des licenciements. Dans l'ensemble, au sein de la Plastic Vallée, les bilans annuels des sociétés sembleraient plutôt positifs. Nous souhaitons vivement que le développement de l'économie progresse et que chacun trouve sa place dans la société.

En ce qui concerne la Commune de Martignat, nous continuons à œuvrer afin d'améliorer l'image de notre village et de vous apporter les services que vous êtes en droit d'attendre de la municipalité.

L'aménagement de la route de Groissiat est en cours d'exécution et les travaux du secteur Gare - la Verpillouse devraient commencer au printemps.

Dans le courant de l'été, nous rénovons le réseau d'eau potable et d'assainissement rue de la Lésine et à l'automne l'assainissement rue de la Tresserie.

Le programme d'alimentation en gaz est terminé. Les prochains branchements se feront après étude et acceptation de Gaz de France.

Depuis fin novembre, tout le territoire communal est couvert par le haut débit internet, un plus pour nos entreprises.

Dès ce début janvier, le ramassage des ordures ménagères est assuré, aux horaires habituels par la commune de Montréal-la-Cluse sous l'égide de la Communauté de Commune d'Oyonnax. Des points de regroupement sont créés dans certains endroits stratégiques et seront progressivement équipés de conteneurs grande capacité. Puis au fur et à mesure de leur positionnement définitif, ils seront intégrés dans leur environnement.



Nous comptons sur le civisme des habitants pour optimiser cette collecte.

Voici résumés les objectifs 2005.

Bonne année à tous !

Guy JACQUIOT.

L'Equipe Municipale vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2005

Oyonnax
STRA-TEC
Impression :
Rédaction : Martine VALLET, Guy JACQUIOT, Michel SEBELLIN et Daniel BEJANNIN

Entretien de la forêt de Martignat

Sur les 1289 hectares de la commune de Martignat, la forêt représente 730 ha.

Une bonne gestion et une exploitation ordonnée de la forêt assurent un **revenu** substantiel à la commune plus ou moins important selon les années et les cours du bois. (moyenne des dernières années : 142 980 €/an (987 887 F) en euros constants).

Pour bien gérer la forêt, il est nécessaire de pratiquer en permanence un entretien et des travaux ainsi que des coupes régulières.

La commune de Martignat a donné cette gestion à l'**Office Nationale des Forêts** pour une surface de **627 ha**. **M. Patrick TROMBERT**, agent de l'ONF, est responsable entre autre de notre forêt et est notre interlocuteur et conseiller pour tout ce qui s'y rapporte.

Sur ces 627 ha, on distingue 3 types de gestion :

1 - **La futaie régulière** sur une surface de **300 ha** comprenant un peuplement d'arbres ayant sensiblement le même âge et la même taille issu de plantation et de semis naturel.

Tous les 10 ans environ, on pratique une coupe appelée « éclaircie » ayant pour but de permettre une meilleure pousse des bois et d'éviter les maladies et l'affaiblissement du peuplement face aux risques naturels (neige, vent, ...etc). Lorsque les arbres ont atteint l'âge et la taille voulus (soit 50 cm de diamètre pour environ 100 ans), on les renouvelle par coupes de régénération dont la dernière est une coupe rase

2 - **La futaie jardinée** sur une surface de **210 ha**, arbres de tous âges et de différentes tailles, issus de régénération naturelle.

On passe en coupe également tous les 10 ans en prélevant les plus gros sujets ou les sujets trop denses pour permettre une bonne pousse des autres plants.

3 - **Les taillis et les zones non productives** sur une surface de **117 ha**. Il s'agit de sols non favorables ou de parcelles d'accès difficile, principalement le canton des « Grands Plans » sur le versant ouest de la vallée.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX EFFECTUES PAR L'ONF :

- Plantations d'épicéas (essence la plus productive sur notre sol avec le sapin); peu de plantations sont nécessaires car la régénération naturelle est suffisante.
- Plantation de feuillus quand cela est possible pour diversifier les espèces et agrémenter la forêt.
- Dégagement de semis naturels et plantations.
- Entretien des limites de parcelles.
- Surveillance des chemins forestiers.
- Assistance et surveillance des exploitants forestiers missionnés pour les coupes et l'enlèvement des bois.
- ...etc.

INTERVENTION DE L'ABATTEUSE :

Durant le mois de novembre, 21 ha de forêt ont été exploités avec intervention d'une **machine spéciale** équipée d'une **tête abatteuse, ébrancheuse et billonneuse**.

La sélection des sujets à couper sur cette surface est soumise à l'appréciation du conducteur de la machine sur les critères et directives de notre agent ONF, en fonction de la destination des bois ainsi traités.

L'opération se déroule ainsi :

- sélection et coupe des arbres, ébranchage et débit en billes de 4 m de long dans un seul mouvement par la machine (temps moyen pour traiter un arbre long de 15 à 20 m : 30 secondes maximum [photos 1 et 2]).
- durant cette période, 2 800 stères de bois ont été exploités et enlevés soit environ **130 stères à l'hectare** sans intervention humaine directe sur le bois.
- ces bois de petits calibres sont destinés principalement à la trituration pour **papeterie**, aux billons de petits sciages, au bois à **palette** ou aux broyés pour la **chaufferie bois**.

Après sciage, ébranchage et mise en longueur, les bois sont rassemblés en bordure de chemin forestier par des engins porteurs avant d'être enlevés par des équipes de semi-remorques grumiers et déposés sur des wagons en gare de Bellegarde à destination d'une papeterie de la région de **Strasbourg** [photos 3 et 4].

L'aspect de la forêt immédiatement après l'exploitation n'est que provisoire : les ornières et traces de passage des engins sont rebouchées par les exploitants, les branches abandonnées à terre se transformeront très rapidement en humus bénéfique au sol de la forêt.

La vraie forêt écologique a besoin d'une grande diversité de milieu : alternance de clairières, de feuillus et de résineux, jeunes et vieux.

Elle a besoin aussi de respect de la part des promeneurs et de tous ceux qui la parcourent.



M. Patrick TROMBERT, agent ONF sur Martignat



1 : Machine spéciale de coupe



2 : Tête abatteuse, ébrancheuse et billonneuse



3 : Dégagement par les engins porteurs



4 : Semi-remorque grumier pour l'enlèvement